

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

12 JUILLET 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 12 JUILLET 2021 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Veronica Cremasco à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	3
1.2	Question de M. Calvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Situation des bâtiments de la Maison des étudiant(e)s de Forest»	4

Présidence de M. Laurent Léonard, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 16h40.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 *Question de Mme Veronica Cremasco à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles»*

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Les travaux budgétaires d'il y a deux semaines nous ont permis de voir clair sur la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette situation financière a par ailleurs fait l'objet de certaines expressions médiatiques que je ne rappellerai pas ici.

Un aspect qui semble manquer à la discussion me pousse à vous poser ma question d'aujourd'hui concernant notre patrimoine global: bâtiments, mobiliers, terrains, œuvres, collections, etc. La Fédération Wallonie-Bruxelles possède donc un ensemble de biens non négligeable en Belgique francophone, mais aussi au-delà de nos frontières: agences, centres de promotions, antennes...

Quelle est, Monsieur le Ministre, l'estimation de la valeur patrimoniale immobilière et mobilière de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Cette analyse a-t-elle déjà été menée par le passé? Si oui, pour quel périmètre et à quelle date? Pouvez-vous le cas échéant nous en présenter le résultat?

Il nous semble que pour affronter les défis de demain, notamment ceux de la transition écologique, il nous faut disposer de tous les renseignements pertinents sur les ressources de la Fédération.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, contrairement à ce que j'ai dit tout à l'heure à une de vos collègues, vous n'êtes pas monocentrique. Vous vous occupez à la fois d'éléments d'ordre architectural, mais aussi comptable et budgétaire dans une vision transversale.

Je vous rejoins tout à fait sur la nécessité de prendre en compte la situation patrimoniale de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour analyser sa situation financière. C'est justement à cette fin qu'est

réalisé le compte général de la Fédération qui contient notamment le bilan, soit la situation patrimoniale de la Fédération au 31 décembre. Le compte général a été produit pour la première fois de l'histoire de la Fédération pour l'année 2020 et vient d'être remis à la Cour des comptes le 30 juin dernier.

Dès lors, ces derniers mois, l'administration a réalisé un travail important pour déterminer le patrimoine repris à l'actif du bilan, qui comprend principalement véhicules, œuvres d'art, terrains et bâtiments détenus en pleine propriété par la Fédération. Je vous indiquerai quelques chiffres de ce bilan, mais j'insisterai sur leur caractère non encore définitif. En effet, le 30 juin dernier, nous avons transmis à la Cour le document résultant de ce long travail de notre administration. La Cour est en train d'effectuer une analyse, dans un dialogue permanent avec notre administration, pour encore affiner, ajuster et compléter ces chiffres. Cette analyse permettra de remettre un avis de la Cour au Parlement, pour le 30 octobre prochain. Dès que je disposerai de l'avis de la Cour des comptes, je le transmettrai au Parlement. Avant le débat du budget 2022, j'aimerais que votre commission puisse tenir une séance spéciale sur le patrimoine de la Fédération, sur l'analyse de la Cour des comptes et sur ses propositions d'amélioration.

Les chiffres communiqués à la Cour, le 30 juin dernier, reprennent quelques éléments. Je cite à titre d'exemple la valeur nette des terrains et constructions pour un montant total de 2,3 milliards: c'est le montant net résultant d'une valeur estimée d'acquisition de 6,180 milliards, déduction faite d'une partie amortie à concurrence de 4,15 milliards d'euros. Il s'agit de l'application de règles d'évaluation. C'est assez théorique et approximatif et c'est en se projetant au fur et à mesure dans le temps qu'on pourra y intégrer des valeurs correspondant plus finement à la réalité. Cet exercice permet d'avoir un ordre de grandeur. Au niveau des œuvres d'art, la valeur nette estimée est de 203 millions d'euros. Ces 42 872 œuvres d'art ne sont pas amorties. Les estimations sont basées sur les valeurs assurées.

Pour le patrimoine immobilier, seuls les biens détenus en pleine propriété ont fait l'objet d'une comptabilisation. Tous les bâtiments qui ont été vendus aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) et qui sont encore utilisés par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) font partie d'une entité juridique différente et ne sont donc pas repris dans ce patrimoine. Cependant, cela ne veut pas dire qu'ils échappent à notre radar.

La méthode de valorisation utilisée pour les immeubles est la règle d'évaluation établie par la Commission de l'inventaire du patrimoine de l'État. Ces règles sont cohérentes pour toutes les entités publiques du même type. La valorisation des terrains passe par un forfait au mètre carré multiplié

par la surface de la parcelle. Les bâtiments bénéficient d'un forfait au mètre carré multiplié par les surfaces plancher du bâtiment.

La valeur globale est donc déterminée par la somme des deux. Il ne s'agit donc pas d'une valeur de marché. Nous pouvons ainsi considérer que ce patrimoine a globalement été sous-estimé. Nous disposons toutefois d'une bonne indication.

Plus globalement, l'amélioration de l'image patrimoniale de la Fédération s'inscrit dans une dynamique continue dans les prochains mois. Comme je l'ai dit, le bilan qui vient d'être transmis à la Cour constitue le tout premier exercice du genre en Fédération et il n'est pas possible de présenter un exercice parfait du premier coup. J'espère que la Cour intégrera bien les limites et prendra particulièrement conscience du travail réalisé pour obtenir ce premier aperçu patrimonial de notre Fédération.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Contrairement à ma collègue Alda Greoli, je trouve, Monsieur le Ministre, que vous apportez des réponses très pertinentes et j'en suis satisfaite. Vous n'éludez pas le sujet. Vous répondez exactement à la question et j'ai obtenu le calendrier, même si vous prenez beaucoup de précautions – et vous avez certainement raison de le faire – sur l'épreuve contradictoire que nécessite ce premier rapport de la Cour des comptes.

Concernant les estimations immobilières pour ce type de patrimoine, elles sont basées à la fois sur des grilles de calcul et sur le prix du marché. Si les règles sont bien respectées, les estimations seront correctes. J'attendrai donc avec impatience la mi-octobre pour que nous rediscutions de l'évaluation de cet état du patrimoine.

1.2 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Situation des bâtiments de la Maison des étudiant(e)s de Forest»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je souhaite vous interpeller sur la situation de la Maison des étudiant(e)s de Forest afin que vous puissiez faire le point sur l'état actuel et l'avenir de ses bâtiments. Ceux-ci appartiennent à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils abritent un internat autonome de la Communauté française, des logements étudiants, des locaux de la Haute École Bruxelles-Brabant, ainsi que le siège d'associations et d'institutions telles que la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel

(FAPEO) et l'administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS).

Selon nos informations, ces bâtiments contiennent de l'amiante. Des travaux de désamiantage auraient été entamés; ils s'inscriraient dans le cadre de rénovations globales sans affectation, qui devraient se poursuivre en 2021 et en 2022 et qui auraient déjà été budgétisées.

Monsieur le Ministre, des travaux de désamiantage ont-ils eu lieu dans ces bâtiments? Se poursuivent-ils ou sont-ils terminés? Confirmez-vous la réalisation d'une rénovation plus globale? Quels sont les délais et quels sont les budgets prévus à cet effet? Enfin, quels sont les projets prévus ou en réflexion par le gouvernement concernant l'avenir et la destination de ces bâtiments?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, il y avait en effet dans ces bâtiments une présence importante d'amiante. Un marché de travaux portant sur le désamiantage et la réisolation des tuyaux de chauffage des quatre bâtiments du site a été lancé. L'ensemble des travaux s'est achevé en février de cette année.

Pour la suite, un dossier de travaux de rénovation et d'aménagement intérieur est en cours d'étude. Les travaux de rénovation devraient se tenir au dernier trimestre de cette année et se poursuivre en 2022 pour permettre une remise en état d'un bâtiment destiné à être mis à disposition pour du logement étudiant. Il s'agit principalement de travaux de réseau d'équipement sanitaire, de réparation de plafonds, de remplacement des descentes pluviales, de revêtements de sol, de plinthes, de menuiseries. Pour ces travaux à venir, le budget dépasse les 200 000 euros. Les travaux préalables de démontage de menuiseries, de cloisons et de sanitaires avaient déjà été réalisés précédemment.

À l'avenir, les bâtiments conserveront leur fonction d'internat, mais sous une forme améliorée, en proposant des chambres plus spacieuses et des espaces communs permettant aux étudiants qui en ont le besoin d'y séjourner également pendant les week-ends et les congés scolaires.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'aimerais souligner un élément positif, à savoir que les étudiantes et étudiants vont bénéficier de conditions de logement bien plus favorables qu'actuellement. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h00.*